Schilo
Découvrir Jésus

FICHE D'ÉTUDE BIBLIQUE

ANX529 · ANNEXES DÉDIÉES

La cupidité, la générosité et la responsabilité devant Dieu

La parabole du riche insensé est introduite par un avertissement de Jésus contre la cupidité. En Luc 12.15, Jésus déclare que la vie d'un homme…

LECTURE
18 min

RÉFÉRENCES
16

LIVRES CITÉS
10

PUBLIÉE
25/11/2026

MISE À JOUR
25/11/2026

SOURCE
https://schilo.org/anx529-la-cupidite-la-generosite-et-la-responsabilite-devant-dieu/

EXPORTÉE LE
25/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

6.1. Objectif de l'annexe 2
6.2. La signification de la cupidité dans Luc 12.15 3
6.3. Le contexte de l'héritage 3
6.4. La cupidité et le dixième commandement 3
6.5. La cupidité comme idolâtrie 4
6.6. La générosité dans la Loi de Moïse 4
6.7. La générosité dans les enseignements de Jésus 5
6.8. La générosité ne remplace pas la foi 5
6.9. La responsabilité envers la famille 5
6.10. La générosité et la liberté de conscience 7
6.11. Le danger d'une générosité motivée par l'apparence 7
6.12. La générosité selon les ressources disponibles 7
6.13. La richesse comme occasion de servir 8
6.14. Tableau comparatif : cupidité et générosité 8
6.15. La véritable richesse devant Dieu 9
6.16. Conclusion de l'annexe 9
Lexique 10

6.1. Objectif de l'annexe

La parabole du riche insensé est introduite par un avertissement de Jésus contre la cupidité.

En Luc 12.15, Jésus déclare que la vie d'un homme ne dépend pas de l'abondance de ses biens.

Le récit qui suit illustre cette affirmation en présentant un propriétaire dont les terres produisent une récolte exceptionnelle.

Cependant, le problème ne réside pas simplement dans la quantité de biens qu'il possède.

Il concerne la place accordée à ces richesses et l'usage qu'il envisage d'en faire.

Cette annexe examine la distinction biblique entre possession, cupidité et générosité, afin de préciser les responsabilités qui accompagnent les ressources matérielles.

6.2. La signification de la cupidité dans Luc 12.15

Le terme grec employé en Luc 12.15 est *pleonexia*.

Il désigne la cupidité, l'avidité ou le désir de posséder toujours davantage.

Ce mot exprime une disposition intérieure qui pousse l'homme à rechercher les biens au-delà de leur utilité légitime.

La cupidité ne se mesure donc pas uniquement à la quantité de richesses possédées.

Elle concerne le rapport que l'homme entretient avec ses possessions.

Une personne peut disposer de ressources importantes sans être nécessairement dominée par l'avidité.

Inversement, une personne possédant peu de biens peut être animée par un désir excessif d'acquisition.

L'avertissement de Jésus possède ainsi une portée universelle.

Il ne concerne pas exclusivement les personnes fortunées.

6.3. Le contexte de l'héritage

La parabole est précédée d'une demande concernant un héritage.

En Luc 12.13, un homme demande à Jésus d'intervenir auprès de son frère pour obtenir un partage.

Jésus refuse de se présenter comme le juge chargé de régler cette affaire.

Il adresse ensuite un avertissement contre toute forme de cupidité.

Cette succession est importante.

Le texte ne précise pas si la demande de l'homme était juridiquement fondée.

Il ne dit pas non plus lequel des deux frères avait raison.

Il serait donc incorrect d'affirmer que celui qui s'adresse à Jésus cherchait nécessairement à obtenir une part injustifiée.

L'enseignement de Jésus dépasse la question particulière du partage.

Il attire l'attention sur le danger de faire des possessions matérielles le centre de l'existence.

6.4. La cupidité et le dixième commandement

Exode 20.17 interdit de convoiter ce qui appartient à autrui.

Ce commandement concerne notamment la maison, les relations familiales et les biens du prochain.

Il montre que la Loi de Moïse ne condamne pas seulement les actes visibles de vol ou de fraude.

Elle s'intéresse également aux désirs qui peuvent conduire à l'injustice.

La cupidité constitue donc un problème moral avant même de produire des comportements extérieurs.

Cependant, la parabole du riche insensé présente une situation particulière.

Le propriétaire ne cherche pas explicitement à s'emparer des biens d'autrui.

Il souhaite conserver et accumuler ce qu'il possède déjà.

Le rapprochement avec le dixième commandement doit donc respecter cette différence.

Il montre que le désir désordonné de possession peut prendre plusieurs formes.

6.5. La cupidité comme idolâtrie

Colossiens 3.5 associe explicitement la cupidité à l'idolâtrie.

Cette affirmation possède une portée théologique importante.

L'idolâtrie consiste à accorder à une réalité créée une place qui devrait revenir à Dieu.

Les richesses peuvent devenir un objet de confiance excessive.

Elles peuvent déterminer les priorités, les décisions et les aspirations d'une personne.

Le riche insensé illustre ce danger.

Il considère que ses réserves lui permettront de disposer de nombreuses années de tranquillité.

Il leur attribue ainsi une capacité de sécurité qu'elles ne possèdent pas.

Cependant, Luc ne dit pas explicitement que cet homme adorait ses richesses comme une divinité.

Le rapprochement avec Colossiens 3.5 permet de comprendre le danger spirituel de son attitude, sans ajouter au récit une pratique idolâtre particulière.

6.6. La générosité dans la Loi de Moïse

La Loi de Moïse contient plusieurs dispositions destinées à protéger les personnes vulnérables.

Lévitique 19.9-10 demande de ne pas récolter intégralement les champs et les vignes, afin de laisser une part aux pauvres et aux étrangers.

Deutéronome 24.19-22 prévoit également des mesures concernant les produits oubliés lors des récoltes.

Ces prescriptions montrent que les ressources agricoles ne devaient pas être considérées uniquement sous l'angle de l'enrichissement personnel.

Le propriétaire avait des responsabilités envers les personnes dans le besoin.

La parabole du riche insensé ne précise pas si son personnage respectait de telles obligations.

Il serait donc incorrect de lui attribuer une transgression particulière.

Cependant, le contexte biblique montre que l'abondance agricole pouvait s'accompagner d'une responsabilité de partage.

6.7. La générosité dans les enseignements de Jésus

Luc 12.33 contient une exhortation à pratiquer la générosité et à rechercher un trésor dans les cieux.

Cette parole appartient au développement qui suit la parabole du riche insensé.

Elle permet de comprendre que la richesse pour Dieu possède des implications concrètes.

Les biens matériels peuvent être utilisés pour répondre aux besoins d'autrui.

La générosité exprime alors une relation différente aux possessions.

Cependant, il ne faut pas réduire l'enseignement à une simple obligation de redistribution.

Jésus invite également à rechercher le Royaume de Dieu et à placer sa confiance dans la providence divine.

La générosité doit donc être comprise dans le cadre plus large d'une existence orientée vers Dieu.

6.8. La générosité ne remplace pas la foi

Une erreur consisterait à considérer que les dons matériels permettent d'obtenir automatiquement la faveur divine.

Le Nouveau Testament ne présente pas le salut comme une transaction financière.

Ephésiens 2.8-10 rappelle que le salut est accordé par grâce, au moyen de la foi.

Les bonnes œuvres sont présentées comme une conséquence de cette relation avec Dieu.

La générosité possède donc une véritable importance.

Mais elle ne doit pas devenir un moyen de calculer des mérites spirituels.

Être riche pour Dieu implique une orientation profonde de l'existence.

Les actes de générosité peuvent manifester cette orientation, sans remplacer la foi.

6.9. La responsabilité envers la famille

La responsabilité matérielle ne concerne pas uniquement les dons destinés aux personnes extérieures au foyer.

Le Nouveau Testament rappelle également l'importance de prendre soin de sa famille.

En 1 Timothée 5.8, Paul souligne la gravité du fait de négliger les besoins des siens.

Cette précision permet d'éviter une opposition artificielle entre la générosité et la prévoyance familiale.

Une gestion responsable peut comprendre la satisfaction des besoins du foyer, la préparation de certaines dépenses futures et l'aide apportée à autrui.

La parabole du riche insensé ne condamne pas ces responsabilités.

Elle dénonce une accumulation dont la finalité se limite au confort personnel et à une sécurité illusoire.

6.10. La générosité et la liberté de conscience

En 2 Corinthiens 9.7, Paul encourage les croyants à donner selon la décision prise dans leur cœur, sans tristesse ni contrainte.

Ce principe montre que la générosité chrétienne ne doit pas être réduite à un mécanisme imposé.

Elle possède une dimension volontaire.

L'importance spirituelle du don ne dépend donc pas uniquement de son montant.

Les motivations jouent également un rôle essentiel.

Cette perspective rejoint l'enseignement de Jésus sur le cœur et le trésor.

La manière dont une personne utilise ses biens révèle ce qu'elle considère comme véritablement important.

6.11. Le danger d'une générosité motivée par l'apparence

Jésus avertit également contre les actes religieux accomplis dans le but d'obtenir l'admiration des hommes.

En Matthieu 6.1-4, il évoque notamment les dons faits aux pauvres.

Il condamne l'ostentation qui transforme la générosité en moyen de rechercher une reconnaissance publique.

Ce passage complète l'enseignement du riche insensé.

L'accumulation égoïste n'est pas la seule attitude problématique.

Un don matériel peut également perdre sa véritable portée spirituelle lorsqu'il est accompli principalement pour satisfaire l'orgueil.

La richesse pour Dieu ne se mesure donc pas uniquement à la quantité de biens conservés ou distribués.

Elle concerne également les intentions du cœur.

6.12. La générosité selon les ressources disponibles

Marc 12.41-44 rapporte l'épisode de la veuve qui dépose deux petites pièces dans le trésor du Temple.

Jésus attire l'attention sur la valeur de son geste.

Il souligne qu'elle a donné dans sa pauvreté, contrairement à ceux qui avaient donné de leur superflu.

Ce passage montre que l'importance d'un don ne peut être évaluée uniquement à partir de sa valeur monétaire.

Cependant, il ne doit pas être utilisé pour imposer aux personnes démunies des sacrifices financiers mettant en danger leurs besoins essentiels.

Le récit souligne la portée du geste de la veuve.

Il ne constitue pas une règle générale exigeant que chacun abandonne toutes ses ressources.

La générosité doit être comprise à la lumière de l'ensemble des enseignements bibliques sur la responsabilité et la liberté.

6.13. La richesse comme occasion de servir

Les possessions matérielles peuvent devenir des instruments utiles.

Elles permettent de répondre à des besoins personnels.

Elles peuvent soutenir une famille.

Elles peuvent également contribuer à soulager la pauvreté ou à financer des activités bénéfiques.

En 1 Timothée 6.18, Paul encourage les personnes riches à pratiquer le bien et à être généreuses.

Cette exhortation montre que les ressources matérielles peuvent être employées dans une perspective spirituelle positive.

Le problème du riche insensé ne réside donc pas dans le fait qu'il possède des biens.

Il apparaît lorsqu'il considère que ces biens doivent principalement garantir son propre confort et sa tranquillité.

6.14. Tableau comparatif : cupidité et générosité

CUPIDITIÉ	GÉNÉROSITÉ
Chercher à posséder toujours davantage	Reconnaître les besoins d'autrui
Faire de l'accumulation une finalité	Considérer les biens comme des moyens
Placer sa sécurité dans les possessions	Placer sa confiance fondamentale en Dieu
Organiser l'existence autour de soi-même	Assumer des responsabilités envers autrui
Mesurer la réussite à la quantité de biens	Accorder de l'importance à l'usage des ressources
Considérer les richesses comme une garantie	Reconnaître leur caractère provisoire
Risquer de devenir esclave des possessions	Utiliser les possessions avec liberté et discernement

Cette opposition ne signifie pas que toute personne possédant des richesses serait cupide.

Elle montre deux orientations différentes du rapport aux biens matériels.

6.15. La véritable richesse devant Dieu

La conclusion de Luc 12.21 invite à dépasser une conception exclusivement matérielle de la richesse.

Être riche pour Dieu implique de reconnaître que les possessions ne constituent pas la finalité de l'existence.

Cette orientation comprend la confiance en Dieu, la recherche de son Royaume et l'utilisation responsable des ressources.

La générosité en représente une expression importante.

Cependant, elle ne doit pas être séparée de la foi, de la justice et de la fidélité.

Le riche insensé avait organisé son avenir autour de ses réserves.

Jésus invite au contraire à rechercher une richesse dont la valeur ne dépend pas de la durée de la vie terrestre.

6.16. Conclusion de l'annexe

La parabole du riche insensé illustre le danger de la cupidité et de la confiance excessive dans les possessions.

Elle ne condamne pas indistinctement la propriété, le travail ou la prévoyance.

Elle rappelle que les richesses doivent demeurer des moyens et non devenir la finalité de l'existence.

La Loi de Moïse, les enseignements de Jésus et les écrits apostoliques soulignent les responsabilités qui accompagnent les ressources matérielles.

La générosité, la justice et la fidélité constituent des expressions concrètes d'une relation juste avec Dieu.

La véritable richesse ne consiste pas à conserver le maximum de biens pour soi-même, mais à reconnaître leur caractère provisoire et à les utiliser dans une existence orientée vers Dieu.

LEXIQUE

Parabole ou métaphore — Le nombre de parabole dans les Evangiles varie considérablement en fonction des différents chercheurs. Certaines sont définies directement dans le texte où nous trouvons que le Messie Jésus annonce une parabole.
INF181 · https://schilo.org/inf181-parabole-ou-metaphore/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX528 - La fragilité de la vie humaine et les limites de la prévoyance https://schilo.org/anx528-la-fragilite-de-la-vie-humaine-et-les-limites-de-la-prevoyance/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX530 - Les questions d'interprétation de la parabole du riche insensé https://schilo.org/anx530-les-questions-dinterpretation-de-la-parabole-du-riche-insense/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx529-la-cupidite-la-generosite-et-la-responsabilite-devant-dieu/, exportée le 25/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.